

MARSEILLE

À GAUCHE

L'HUMAIN D'ABORD DANS NOTRE VILLE

EDUCATION / PETITE ENFANCE

CONSTATS

CONTEXTE NATIONAL

Le décret Morano

Adopté en juin 2010, le décret Morano autorise ponctuellement les crèches à accueillir davantage d'enfants pour optimiser le taux d'occupation des locaux et prévoit par ailleurs une augmentation du nombre d'employés moins qualifiés.

La ministre Bertinotti a promis de l'abroger. En attendant plusieurs collectifs réunis (« Pas de bébés à la consigne ») demandent :

- l'augmentation du taux d'encadrement avec 1 adulte pour 5 enfants d'ici 2017
- l'abandon de la mesure autorisant l'accueil en surnombre
- de meilleurs moyens pour contrôler les accueils en surnombre
- 50 % de personnels qualifiés contre les 40 % actuels

Réforme de Peillon : École réforme des rythmes scolaires

La réforme du gouvernement s'est mise en place en s'appuyant sur un point de vue restreint de certains spécialistes, et sans aucune concertation avec les personnels, ni avec les parents d'élèves. De la même manière la façon dont la vie des parents peut en être bouleversée n'a pas été prise en compte.

La transition vers ce nouveau modèle n'a pas été préparée, les moyens financiers et humains permettant d'organiser harmonieusement les activités périscolaires ne sont pas prêts. Dans la majorité des villes où la réforme a démarré, elle a entraîné une désarticulation des activités scolaires, un allongement paradoxal de la journée avec celui du temps de cantine et quand elles existent des activités supplémentaires sans encadrement adéquat, avec comme conséquence un rythme plus soutenu pour les enfants, tout en accroissant les inégalités.

PROBLEMATIQUES MARSEILLAISES

CRECHES

Repérages

C'est une **politique facultative pour les communes**, qui organisent l'offre d'accueil sur leur territoire selon plusieurs modalités : elles assurent la gestion de la majorité des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), et contribuent à leur investissement et à leur fonctionnement (le coût de création d'une place en crèche est en moyenne de 30 000 €) ; elles donnent des subventions aux crèches associatives.

A Marseille, la progression constante de l'offre d'accueil au cours des années récentes tient pour l'essentiel à l'**augmentation de la capacité des crèches associatives et privées** ; les crèches municipales ont accru leur capacité d'accueil de 65 places entre 2008 et 2012. La ville souligne la **forte croissance de la scolarisation des enfants de 2 ans, depuis la rentrée 2013**.

Le rapport public de la Cour régionale des Comptes¹ note la persistance de disparités, tant sur le plan territorial que du point de vue de l'équité sociale.

A Marseille, **un enfant sur 3 (32,6 %) bénéficie d'un mode d'accueil** ; la situation est meilleure à Martigues (47 %) mais le délai d'attente y est d'un an pour l'inscription en crèche. Par comparaison avec d'autres grandes villes, le taux de couverture est de 37 % à Lille mais de 59 % à Bordeaux.

Les **fortes disparités entre arrondissements de Marseille**, soulignées dans le rapport de la chambre, sont relevées par le rapport public : au 1er octobre 2012, plus de 40 points d'écart séparent l'arrondissement le mieux pourvu en places d'accueil formel (8eme) de l'arrondissement le moins bien pourvu (3eme). Ces **disparités territoriales entre modes d'accueil sont globalement cumulatives** : à l'intérieur de l'accueil collectif, les secteurs associatif et privé ne corrigent pas les disparités territoriales du secteur communal ; de même, l'accueil individuel ne corrige pas les disparités de l'accueil collectif. Au contraire, ces disparités s'ajoutent les unes aux autres.

Une insuffisante coordination des acteurs

Des partenariats restent à consolider au niveau local. Les communes et les intercommunalités sont au cœur de l'organisation de l'offre d'accueil, elles gèrent les crèches (EAJE), mettent en place des relais d'assistantes maternelles, et attribuent des subventions aux établissements d'accueil privés. Toutefois **la mise en réseau comme la mutualisation des services dédiés à la petite enfance restent à construire**. Au niveau local, la répartition des compétences est éclatée entre la CAF, le département et le niveau communal, en matière d'initiative, d'autorisation et de financement des projets. De ce fait, **la politique d'accueil peine à trouver sa pleine mesure sur le terrain**.

Opacité dans l'attribution des places

Les parents ne sont pas tenus aux courants des réunions d'admission et ne sont pas informés en cas de refus. Il existe une procédure interne non écrite en cas d'intervention d'élus de secteur. Commentaire de la socialiste Morgane Turc, en charge du

¹ Cf. Rapport de la Chambre Régionale des comptes sur l'accueil de la petite enfance : <http://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/L-accueil-des-enfants-de-moins-de-3-ans-une-politique-ambitieuse-des-priorites-a-mieux-cibler2>

dossier dans le 1/7 : « La ville a beau rappeler que la petite enfance, ce n'est pas une compétence obligatoire, la vérité, c'est qu'elle ne gère tout simplement pas cette question. Prenez la crèche Amédée Autran. Dès 2009, les services sanitaires et de sécurité ont tiré la sonnette d'alarme. Malgré les menaces de fermeture de la préfecture, ce n'est que cet été, quatre ans après, que les travaux ont commencé. Comment s'étonner si fleurissent les crèches clandestines ? ».

Manque de crèches

L'accueil des enfants d'âge préscolaire est un enjeu de société qui doit relever pour l'essentiel du service public. De plus, l'accueil des jeunes enfants est au cœur de l'exercice du droit au travail des femmes. Toutes les études concordent pour confirmer le bénéfice crèche / école maternelle dans la poursuite du cursus scolaire.

Marseille, bien qu'étant l'une des villes françaises où la natalité est la plus forte, est aussi l'une des villes où la politique locale en matière de petite enfance est la plus déficiente. On suit une politique de remplissage, avec du personnel moins formé et moins nombreux.

La Ville de Marseille gère 59 crèches municipales, 1 halte-garderie municipale et un dispositif de 3 haltes-garderies itinérantes: les BÉBÉCARS.

ECOLE

Quelques repères du 1^osecteur (1/7) en 2011 ²

Population :	76 516
Croissance démographique 1999/2007 (nb habitants supplémentaire/an) :	+ 351
Naissances :	1 149

Source : AGAM, chiffres 2011³

Petite enfance/Education/Formation				
	1 ^{er}	7 ^{ème}	1/7	Marseille
0 à 2 ans	1 763	1 027	2 790	31 851
3 à 5 ans	1 526	853	2 379	30 619
6 à 10 ans	2 306	1 386	3 692	51 226
Places en crèche/halte garderie	186	242	428	5 525
Ecoles maternelles et primaires	20	12	32	523
Inscrits en maternelles et primaires	3 111	2 244	5 355	84 446
Collèges	3	1	4	98
Inscrits en collèges	1 220	525	1 745	40 230
Lycées	2	3	5	84
Inscrits en lycées	1 876	944	2 820	27 604
Etudiants	5 995	1 282	7 277	49 125
Dont en université	4 881	387	5 268	29 290
% des + de 15 ans sans diplôme	28,2 %	12,3 %	20,1 %	25 %
% des + de 15 ans titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur	31,4 %	37,9 %	34,7 %	24,6 %

² Chiffres 2011, Source AGAM Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise

³ Les chiffres attribués aux enfants scolarisés dans l'école primaire comprennent les écoles privées

Nombre d'enfants scolarisés dans le public en 2013

En primaire (élémentaire et maternelle confondues):

Marseille 72 749 élèves

Le 1-7 4000 élèves

3 écoles privées dans le 1er

4 écoles privées dans le 7ème

Nombre d'écoles dans le 1/7

	1er arrondissement	7ème arrondissement	Total Marseille
Nombre d'élémentaires (CP-CM2)	4	9	224
Nombre de maternelles	3	7 ⁴	221
Total écoles primaires	7	16	455

ETAT DES BÂTIMENTS

Entretien du bâti

Pour les petits travaux et réparations, la régie s'en charge, **le temps d'intervention est variable** : dans la journée si on insiste sur le côté urgent du à la « sécurité » ou jamais pour certains travaux (ex :recoller des tomettes dans une classe).

Installations sportives

Refus de la mairie de rénover le gymnase scolaire Simoncelli (13014), fermé depuis mars 2009 suite à un incendie. La mairie a mis 3 ans à entamer les études préalables à une rénovation. Quatre années et demi plus tard, en novembre 2013, les travaux n'ont pas commencer. **20 autres gymnases sont en attente d'intervention lourde.**

La rénovation du stade vélodrome coûte 273 millions d'euros, avec une telle somme 1375 gymnases pourraient être rénovés.

Dans le programme de l'Éducation Nationale, **il est obligatoire de réaliser 40 leçons de natation** sur la scolarité primaire. A Marseille actuellement : **5 piscines sont fermées** pour cause de vétusté (la Granière et St Joseph) ou laissées à l'abandon.

En 2012-2013, 50 classes de CE1 (**1300 enfants**) n'ont pu bénéficier du seul module de natation de toute leur scolarité.

⁴ Le site de la Mairie en mentionne 8, mais en fait l'école maternelle du Vallon des Auffes est fermée depuis 3 ans...

ACCUEIL

Capacité d'accueil

Les **écoles du 1er arrondissement** se caractérisent par un **nombre de classes plus élevé**, dans des bâtiments à étage sans sanitaires à l'étage même pour certaines maternelles (ex Hôtel des Postes), des **classes souvent exigües**, entraînant souvent la nécessité de faire deux services de récréation. Cela pose certains problèmes : tous les enfants ne se rencontrent pas en récréation, notamment les fratries, les enseignants sont plus souvent de service de surveillance, et le bruit de la récréation gêne les classes qui travaillent.

La **capacité d'accueil des écoles maternelles du 1er arrondissement est insuffisante** par rapport à la population ; les classes sont au maximum de leur capacité d'accueil, **surtout en Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP)**. Chaque départ d'élève pour cause de déménagement est remplacé dans la journée.

La mairie est chargée de l'inscription des élèves, mais de fait nombre de familles errent dans le secteur à la recherche d'une école car on leur répond au service des inscriptions de la rue Fauchier qu'il n'y a **pas de place pour leurs enfants**. Trop de familles se retrouvent avec un enfant inscrit dans une maternelle et l'autre dans une élémentaire lointaine, voire sans inscription à la maternelle (scolarité non obligatoire en-dessous de 6 ans).

Exemple de dysfonctionnement

L'école élémentaire convalescents - 13001 : 8-9 classes, 211 élèves

Les élèves de l'école Korsec vont manger dans la cantine de Convalescents car il n'y a pas de réfectoire chez eux. Donc plus de 400 demi-pensionnaires à faire manger en 2 heures, soit 7 services. Les parents se plaignent, M. Mennucci leur aurait promis une cantine à Korsec en 2006.

Les agents des écoles

Plus de 3 000 agents⁵ sont affectés dans les écoles du premier degré, pour entretenir les locaux, aider les enseignants dans les écoles maternelles, et assurer le service de la restauration scolaire.

Les ATSEM

Titulaires d'un CAP petite enfance et ayant réussi le concours d'ATSEM

Missions : ménage des classes, des parties communes, aide pédagogique en classe, surveillance toilettes et du dortoir en temps scolaire et cour en temps cantine, service en cantine, changement des enfants.

A **Marseille**, il y a toujours **une ATSEM de moins que le nombre de classes** : pour une école de 4 classes, il y aura 3 ATSEM, donc 2 affectées à plein temps sur 2 classes, et une à mi-temps sur 2 classes.

Dans d'autres villes, les ATSEM interviennent en classe comme aide pédagogique, mais ne sont pas chargées du ménage ni de la cantine.

⁵ Chiffres de la mairie

Pause méridienne à l'école maternelle

Elle est assurée par une gestion municipale, la mairie ayant fait le choix de faire appel à des centres de loisirs ou à du personnel municipal. Ces agents municipaux sont :

- ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles).
- agents d'entretien des écoles (AE)
- ASIC (agent de surveillance inter cantine), sans formation et en contrat précaire
- cantinière, responsable du restaurant scolaire

Chacune est **responsable de 25 enfants de 3 à 6 ans**, quelle que soit sa formation.

Marseille : 1 adulte pour 25 enfants

Strasbourg : 1 adulte pour 8 enfants

Toulouse : 1 adulte pour 10 enfants

Lyon : 1 adulte pour 12 enfants

Manque d'hygiène dans les écoles marseillaises

Le matériel nécessaire au fonctionnement des sanitaires et à l'hygiène doit être fourni par la Mairie. **A Marseille, de nombreux sanitaires ne disposent ni de savon ni d'un moyen pour s'essuyer les mains.** Le savon commandé en septembre n'est souvent fourni qu'en janvier. Dans beaucoup d'écoles, le manque de papier toilette est chronique. Plusieurs cours d'**écoles maternelles et élémentaires sont envahies par les rats.**

Sorties scolaires

A Marseille, les enfants ne peuvent pas compter avec des bus réserves pour leurs sorties, ils utilisent les transports en commun. Ceci est une contrainte surtout pour les écoles périphériques car cela suppose 1 heure de trajet pour se rendre en centre-ville avec souvent un changement, parfois en métro (20 min en car réservé, 2 heures à pied). Avec des cars réservés, les enfants seraient au calme et en sécurité (assis et attachés), ils ne perdraient pas jusqu'à 2 heures d'apprentissage par sortie, et certains enseignants n'annuleraient pas des sorties pour ces raisons-là.

La prévision de dépenses programmées 2013 tous budgets confondus s'élève à 306,378 M d'€ dont 46,855 M d'€ pour l'extension du stade Vélodrome. Les dépenses individualisées hors stade se montent à 209 M d'€ (elles sont réparties selon les autorisations de programme pérennes votées en 2012).

15 M d'€ sont assignés à l'ensemble Vie scolaire, crèches, jeunesse

PROPOSITIONS / PROGRAMME DU FRONT DE GAUCHE

CRÈCHES

Un bon service d'accueil des jeunes enfants est indispensable aujourd'hui, il participe à assurer l'émancipation des femmes, leur droit au travail. De nombreuses familles rencontrent des difficultés à l'heure de trouver des solutions de garde de leurs enfants, ou celles-ci s'avèrent trop onéreuses. Les candidats du Front de gauche proposent :

- ➔ Le développement et l'organisation d'un large service public d'accueil diversifié des jeunes enfants, auxquels les parents seraient invités à participer. Ouvert prioritairement à tous les enfants dont les parents travaillent, sont en recherche d'emploi, en situation d'études ou de formation
- ➔ la construction de crèches et l'ouverture de 1500 places sur un plan de 3 ans
 - 7° arrondissement : Réhabilitation de l'ancienne école du Vallon des Auffes et au terrain de l'espace Corderie
 - 1° arrondissement : terrain de l'Îlot chanterelle et les bâtiments municipaux vides localisés à Noailles
- ➔ Le développement de la formation du secteur : En mettant en place de filières de formation initiale et continue, dans le cadre de l'Éducation nationale et du service public pour les personnes désirant accéder aux métiers de la petite enfance
- ➔ La création d'une crèche 24h/24h expérimentale pour subvenir aux besoins spécifiques d'une partie de la population

D'autres axes de réflexion à développer :

◆ **Une nécessaire transparence dans l'attribution des places**

La sélection des demandes **ne repose pas sur des procédures formalisées**. La multiplication des critères est parfois perçue comme une source d'opacité de la décision d'admission. A **Marseille**, aux critères objectifs (résidence, activité des parents, contrats à temps plein) **viennent s'ajouter des critères plus flous** comme « l'objectif de mixité sociale, de mixité d'âge, de mixité d'accueil et d'optimisation du fonctionnement des établissements ». La ville s'est engagée à informer les parents des refus d'admission en crèche.

Proposition : Obligation de rendre publiques les procédures d'attribution des places autant pour les collectivités que pour les opérateurs privés.

◆ **Les crèches:**

Simple mode de garde ou service d'accueil d'enfant ?

L'ouverture du secteur au privé comporte certains risques. Les crèches d'entreprise suivent une logique de rentabilité, et n'ont pas les mêmes priorités qu'une structure privée associative ou municipale. Parfois elles s'en tiennent au minimum exigé par la réglementation, qui est la même pour tous les types de structure. Elles sont financées de même par la CAF et le Conseil général, mais l'objectif d'une crèche lucrative étant l'augmentation des bénéfices, cela se traduit parfois soit par des conditions d'accueil de l'enfant médiocres soit par un prix prohibitif pour les familles. Au-delà de la conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle, on peut se poser la question de la qualité de l'accueil de l'enfant. De plus on peut aussi se demander dans quelle mesure chaque secteur contribue à diminuer les inégalités d'accès des familles aux modes de garde. L'orientation au niveau local dépend de la volonté du département et du dynamisme municipal et associatif, cependant face au coût beaucoup de villes se tournent vers le privé.

Proposition : Développer et renforcer les commissions départementales d'accueil du jeune enfant, des instances de réflexion et de suivi (Marseille n'est pas représentée à la commission des Bouches-du-Rhône). Développer aussi les schémas d'organisation de l'accueil de la petite enfance, les ouvrir à la consultation et à la participation des acteurs associatifs dans la définition d'une politique transversale de la petite enfance, cela renforcerait la gouvernance locale et renforcerait les capacités d'accueil des crèches auprès de familles défavorisées.

ECOLE

L'école publique a été délaissée par la gestion de la droite, les conséquences sont visibles à tous : dégradation des locaux, personnel d'accueil mal formé, pas assez nombreux, hygiène insuffisante...

Le Front de Gauche réclame la construction d'un projet politique pour l'école publique en partenariat avec toutes les parties prenantes : enseignants, parents, personnels municipaux et citoyens.

Sur ce sujet nous pouvons par contre avoir des propositions fortes pour un conseil municipal des enfants, qui relève lui de notre compétence

Pour une école publique avec un accueil de qualité qui assure la sécurité physique et psychologique de nos enfants, on propose :

- La construction de nouvelles écoles
- Un plan de rénovation du bâti existant, insistant en particulier sur les questions de sécurité, d'hygiène et de développement durable (stades, écoles, piscines)
- Une politique d'occupation des centaines de logements vides attachés aux écoles à destination des personnels enseignants et municipaux
- Revaloriser le métier d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) au moyen d'un plan de formation et d'insertion qui renforcera la mission pédagogique de ces agents.
- Un accueil gratuit assuré de 7h30 à 18h30 où les activités périscolaires (culturelles, récréatives ou sportives) participent à l'épanouissement de l'enfant
- L'intégration de la restauration scolaire dans le service public municipal, avec un service de qualité et une cantine qui s'approvisionne auprès de producteurs locaux, privilégiant la filière bio.
- Nous demandons que l'application de la réforme sur les rythmes scolaires soit reportée sine die sur le territoire marseillais. Nous assurerons une concertation avec les différents acteurs pour trouver la meilleure façon d'assurer la transition vers cette nouvelle organisation
- Réduire la part de décrochage scolaire et d'illettrisme à travers un plan de formation et d'insertion professionnelle des jeunes en décrochage, en partenariat avec l'éducation nationale, les missions locales et le pôle-emploi
- Donner la priorité aux quartiers populaires dans toute la ville en y développant les services publics, les transports, logements, écoles et les crèches pour rétablir l'égalité

D'autres Axes de réflexion à développer :

◆ **Renforcer le rôle citoyen des enfants**

On ne peut imaginer une société avec plus de démocratie participative et où les citoyens s'intéressent et s'impliquent dans la vie politique si on n'apprend pas aux enfants dès le plus jeune âge leur rôle de citoyen. Des instances de réflexion pourraient être mises en place pour développer cet apprentissage et ainsi les sensibiliser au fait que la construction de la société se mesure selon l'engagement de chacun dans la vie politique.

Proposition : Promouvoir la création d'un conseil municipal des enfants. Cela permettrait d'inclure les enfants dans l'élaboration des actions qui les concernent. Cette instance consultative pourrait participer à la concertation sur la réforme des rythmes scolaires par exemple.

◆ **Quelles solutions contre le décrochage ?**

Pour la lutte contre le décrochage scolaire, on peut se baser et s'inspirer sur des projets qui existent déjà et qui ont donné des résultats et ainsi offrir des solutions pour les jeunes qui sont sortis du parcours scolaire sans diplômes. Quelles solutions d'insertion pour eux pouvons-nous imaginer ?

Par ailleurs, il serait convenable de développer des instances de réflexion et des dispositifs d'évaluation qui permettraient de comprendre quelles sont les **causes de ce décrochage** et de quelle façon la commune peut contribuer à les réduire.

Proposition : Soutenir et promouvoir des lieux d'expérimentation qui se baseraient sur d'autres modèles pédagogiques de type Freinet ou Montessori par exemple.

Candidats référents sur la thématique de l'école :
Christian PELLICANI
Caroline MICAELLI
Magali ESCOT



christianpellicani@marseille2014.com